

Registre in-quarto de 94 feuillets ; papier vergé ; filigrane : cartouche renfermant le mot BAUME. Couverture en parchemin. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations.)

1637 (1er juin-31 juillet). — Fol. 2. Lettres du Parlement de Dole à la cité relatives aux sceaux apposés sur le palais archiépiscopal (non transcrites) (1er juin). — Fol. 2 v°. Requête de l'adjutant du régiment du marquis de St-Martin demandant le paiement des dépens faits dans la cité par les commis au canon. — Ces dépenses ne concernent pas la cité (3 juin). — Fol. 4. Réception comme citoyen d'Anatoile Denizot. — Mécontentement du duc de Lorraine qui a appris que quelques particuliers de la cité avaient mal parlé de lui et étaient allés jusqu'à menacer sa personne. — Commis pour aller lui porter toutes assurances de dévouement (5 juin). — Fol. 5. Remise au trésor de la cité par Denis Euvrard de 3000 francs provenant de la vente des marchandises des Français (6 juin). — Fol. 6. Requête du duc de Lorraine et du marquis de St-Martin demandant l'autorisation de passage par la cité de 3000 hommes venant du bailliage d'Aval et allant du côté de Montbéliard. — Accordé mais ils ne feront que traverser, par bandes de 300 au plus (7 juin). — Fol. 7. Requête des religieux d'Acey, dont l'abbé est décédé, demandant de pouvoir résider en la maison de l'abbaye. Cette requête est renvoyée aux gouverneurs de la bannière de Chamars, administrateurs pendant la vacance (9 juin).—Fol. 12. Invitation faite par le Chapitre aux gouverneurs d'assister aux obsèques de l'archevêque Ferdinand de Rye les 22 et 23 juin à la cathédrale (20 juin). — Fol. 13 v°. Nouvelles de la prise de Champlitte et de Ray par l'ennemi qui menace de venir contre la cité avec 10 à 12000 hommes, et 24 pièces de canon. Visite au duc de Lorraine à ce sujet (22 juin). — Fol. 14. Décision de procéder aux élections dans la même forme que l'an passé. — Fol. 15. Avis du passage de la Saône par l'ennemi à Gy, après un combat. — Visite au marquis de Saint-Martin arrivé la veille — Fol. 15 v°. Requête de M. de St-Martin pour qu'il puisse acheter les blés nécessaires pour nourrir les troupes de Mercy et du duc de Lorraine qui se sont retirées près de la cité. — Arrestation, sur la demande de M. de St-Martin, d'un individu soupçonné de trahison. — Fol. 16. Requête des conseillers Petrey et Brun, afin de pouvoir faire faire du pain de munition pour les troupes massées près de la cité, à un prix qui ne soit pas excessif (23 juin). — Fol. 17. Election des vingt-huit : « St-Quentin : Mre Gabriel Dorival, Ant. Sauterey, Cl Virot, J. Bapt. de Mervelize. — St-Pierre : Mre Jean Garinet, Mre P. Regnaud, Ch. Montrivel, Et. Brocquard. — Champmars : Mre P. Despoutot, Hugues Macheperrin, J. Babouhot, Ant. Goliad. — Le Bourg : Mre Jean Varin, Fr. Perrenot, Nic. Nayme, Désiré Clerc. — Battan : J. Marquis, Cl. Culle, Cl. Joliot, Désiré Thiebaud. — Charmont : Mre Hugues Cabet, Mre J. Cl. Buson, Mre Daniel Chevannay, J. Vauderot. — Arenne : Louis de Chavirey, Désiré Jacquelin, Jean Rolier, Thieb. Trublot ». — Fol. 18. Election de Jean Varin comme président des vingt-huit, — Fol. 18 v°. Election des quatorze gouverneurs : « Mre Claude Cabet, Mre Hugues Henry, Mre J. Nardin, Mre Daniel Chevannay, Jean Clerc, Mre Est. Montrivel, Mre Denis Poutier, chevalier sr de Sones, Jacques Antoine Despoutot, Mre Claude Gaudot, Mre Franç. Dorival, Mre Daniel Chassignet, Th. de Joffroy, Mre Ant. Mareschal, Louis de Chavirey, sr de Recoulougne » (25 juin). — Fol. 21. Décision portant que les gouverneurs tiendront deux assemblées par jour. Le président de la semaine restera toute la journée à l'hôtel consistorial, sans en sortir que pour dîner et souper (27 juin). — Fol. 22. Avis donné par le duc de Lorraine et le marquis de Lorraine des progrès de l'ennemi et « de la grande apparence qu'il y avoit que dans peu de jours il viendrait assiéger ceste cité ». Offre de secours (28 juin). — Fol. 23. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Il est décidé que « lorsque la nécessité le requerra », la cité recevra jusqu'à 2000 hommes de secours, ou plus, conformément au traité passé l'an dernier avec l'archevêque et le Parlement commis au gouvernement. — Désignation des gouverneurs Henry et Cabet pour assister au Conseil de guerre qui doit se tenir l'après-midi. — Fol. 23 v°. Rapport des commis délégués au Conseil de guerre qui s'est tenu chez le marquis de Saint-Martin et auquel assistaient le duc de Lorraine, les conseillers de Champvans, Buson, le procureur général Brun, François de Mercy, Gabriel de Toledo et le comte de Saint-Amour. Brun a pris la parole disant que ce conseil n'était assemblé que pour aviser aux moyens de défendre la cité que l'ennemi déclarait vouloir attaquer. Leur intention est, en cas d'attaque, de jeter dans la cité quantité de soldats entretenus par le Roi. Il ne pourra y avoir parmi ces troupes qu'un petit nombre de Bourguignons. On demande aux gouverneurs si la cité recevrait des Lorrains ou Allemands et en quel nombre et s'ils avaient fait choix d'un chef pour commander ce secours (29 juin). — Fol. 24 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables. Ils décident de laisser la fixation du nombre des Lorrains et Allemands à introduire dans la cité à la discrétion du gouvernement de la province, sous réserve des conditions autrefois stipulées. Ils choisissent pour commander le secours le comte de St-Amour qui accepte (30 juin) — Fol. 26. Mesures de défense (1er juillet). — Fol. 27. Ordre à tous les maçons et charpentiers d'aller travailler sans discontinuer aux fortifications, et aux chariots de la cité d'aller chercher des fascines au bois d'Aglans (2 juillet). — Fol. 29. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables avec le comte de St Amour pour s'entendre sur le chiffre du secours. En cas de nécessité, la cité recevra 1200 hommes et, si possible, 400 Bourguignons, 400 Lorrains et 400 Allemands. On traitera sur ces bases, suivant les conditions précédemment stipulées (3 juillet). — Fol. 30 v°. Approbation donnée par le duc de Lorraine et le marquis de St-Martin aux décisions précédentes (4 juillet).— Fol. 31. Nouvelle de l'approche de l'ennemi ; ordre aux citoyens de s'approvisionner de munitions de guerre ; on fera le relevé des quantités de froment que chacun possède (5 juillet).— Fol. 34. Avis donné par le directeur des fortifications de la cité, Duchamp, qu'il y a lieu d'accélérer la

besogne. Ordre à tous les ouvriers d'aller dès demain travailler aux fortifications ; les maçons iront aux murs hors la porte d'Arènes, les charpentiers aux batteries que l'on installe aux portes de Charmont et d'Arènes ; les maréchaux devront fabriquer des clous pour les palissades des retranchements. — Entre 7 et 8 heures du soir, réouverture du guichet de la porte Notre-Dame pour laisser sortir un messager envoyé par le duc de Lorraine et le marquis aux troupes qui sont du côté de Quingey (7 juillet). — Fol. 36. Ordre de faire venir chaque jour 300 Allemands du quartier de Chalezeule pour accélérer l'ouvrage des fortifications ; ils auront par jour chacun 3 gros et une pinte de vin (8 juillet) — Fol. 36. Formation de deux compagnies des jeunes hommes de la cité ; celle de deçà le pont sera commandée par Maréchal de Sourans et celle de delà le pont par M. de Chevroz. — Décision portant que ceux qui voudront se dispenser des corvées paieront 8 gros pour un homme et 4 gros pour femme ou fille, sommes qui seront versées aux remplaçants ou remplaçantes (9 juillet). — Fol. 38. Arrivée de M. de Chassagne avec sa compagnie de milice du pays composée de 150 hommes : on ne le laissera entrer dans la cité qu'après signature du traité. — Plainte adressée au duc de Lorraine et au marquis au sujet des dégâts commis par les soldats allemands dans les vignes et champs ensemencés du territoire et des environs. Le duc de Lorraine répond qu'il mettra ordre pour les vignes ; que pour les grains il faut dans deux jours en avancer la moisson ; pendant ces deux jours il fera contenir les soldats, mais que, passé ce délai il n'y pourrait plus rien (10 juillet). — Fol. 39. Sur les instances de M. de Chassagne, requérant un logement pour ses troupes, des commis sont envoyés au marquis de St-Martin pour le presser de signer le traité relatif au secours. — Fol. 39. Refus du marquis de St-Martin de signer aucun traité, sachant les difficultés et blâmes que le feu sr de Champlitte a encourus à ce sujet. Il fera tout son possible pour la défense de la cité, y étant obligé par sa naissance et par d'autres motifs. Comme on lui objecte que l'archevêque et le Parlement ont signé un traité l'an dernier, il répond que s'ils ont fait des fautes, il ne veut les imiter (11 juillet). — Fol. 40. Nouvelle requête adressée au marquis afin qu'il donne un écrit signé de sa main, portant que, pour le secours, on se conformera au traité de l'an dernier, sans quoi on ne pourra accorder logement à la compagnie de Chassagne. — Avis du départ pour Salins du marquis de St-Martin avec la compagnie de Chassagne et de son projet d'emmener encore quelques troupes à Salins en laissant la ville découverte. — On décide d'écrire au marquis pour lui dire que son départ inopiné a été la seule cause pour laquelle la cité n'a pu recevoir le secours conformément aux traités, qu'elle est toujours prête à en recevoir dans lesdites conditions. — Autorisation de passage dans la ville sans arrêt accordée à 300 ou 400 soldats du régiment de Darbois qui doivent aller à Salins (12 juillet). — Fol. 42. Amendes infligées à des citoyens pour manquement aux corvées (13 juillet). — Fol. 43. Mesures de défense ; il y aura toujours un gouverneur présent, soit de jour, soit de nuit pour la surveillance des corvées (14 juillet). — Fol. 40 v°. Modifications aux traités préexistants réclamées par le marquis de St-Martin. Il voudrait que le commandant ait la juridiction du secours, qu'il ait son entrée au Conseil de guerre et que le secours ne puisse être retiré que du commun accord des gouverneurs et du marquis. — Les gouverneurs déclarent ces concessions impossibles sauf sur un point : en considération de la personne du comte de St-Amour et de sa qualité d'ancien gouverneur, il sera appelé au conseil ordinaire de la cité lorsqu'il s'agira d'affaires de guerre où le secours devra être employé (17 juillet). — Fol. 47 v°. Requête du Chapitre demandant à faire sa garde près la croix des colonnes St-Etienne : on répond que ce n'est pas là un corps de garde et que les chanoines devront continuer à servir comme par le passé (18 juillet). — Fol. 50 v°. Visite faite par des commis, sur sa demande, à dom Gabriel de Toledo ; il dégage sa responsabilité de l'éloignement du marquis et des troupes, ayant fait, par affection et dans l'intérêt de la cité, tout ce qui dépendait de lui pour l'empêcher. Il est prêt à offrir sa vie pour la cité. Les gouverneurs se déclarent prêts de leur côté « à se consommer tous plutôt dans les cendres de la cité » que de traiter avec l'ennemi (20 juillet). — Fol. 51. Refus de laisser construire un pont de bateau sur le Doubs au delà de la porte Malpas tant que le traité ne sera pas signé. — Visite de commis au marquis de St-Martin et au duc de Lorraine : ils se plaignent de paroles impérieuses prononcées à l'égard de la cité par quelques-uns de leurs agents. Le marquis déclare regretter ces faits et affirme ne vouloir rien faire sans la participation des gouverneurs : il a chargé le conseiller Girardot et le comte de St-Amour de le leur dire. Quant au traité, il a commis pour en conférer le baron de Scey, dom Gabriel de Toledo et le conseiller Buson. — Les gouverneurs Henry, Nardin et Chevannay sont désignés pour entrer en conférence avec les commis du marquis (21 juillet). — Fol. 54. Rapport des commis envoyés à la conférence. — L'accord est conclu sur les bases suivantes : Le secours relèvera de la juridiction des gouverneurs pour tous les cas et délits non militaires ; les résolutions de guerre seront prises au conseil ordinaire de la cité auquel le comte de St-Amour, commandant du secours, aura entrée. — Le secours sera retiré quand les armées ennemies auront quitté la province.—Permission donnée au marquis de St-Martin de faire construire un pont de bateau près de la porte de Malpas, sans qu'il en coûte rien à la cité (21 juillet). — Fol. 56. Nouvelle requête du Chapitre pour monter la garde près des colonnes de St-Etienne : elle est repoussée (23 juillet).—Fol. 59. Messe aux Capucins en l'honneur de Sainte Anne. - Fol. 59. Décès de Jean Page qui a institué pour ses héritiers des Français ennemis de cette cité. Saisie de son héritage (26 juillet). — Fol. 60 v° 61. Nouvelle du prochain départ pour Salins du marquis de St-Martin, qui veut y emmener les troupes avoisinant la cité, sauf 800 hommes laissés pour le secours. Des commis sont envoyés pour lui demander de signer le traité avant son départ : il répond qu'il ne signera que quand les 800 hommes seront entrés et reçus dans la cité. — Les gouverneurs d'autre part ne veulent recevoir ce secours que quand la nécessité le requerra. — Malgré les instances du baron de Scey, de dom Gabriel

de Toledo et du conseiller Buson, le marquis refuse de signer et part pour Salins (27 juillet).— Fol. 64. Barre mise sur deux cha noines consignés dans leurs maisons comme suspects de contagion (30 juillet).